



Fonds en faveur des droits humains de l'Église évangélique protestante de Suisse EERS : rapport annuel 2021

Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de l'Église évangélique protestante de Suisse (EERS) a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme « Activités de la FEPS en faveur des droits humains ».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de l'EERS sont affectés au Fonds pour les droits humains.

Collaboration entre l'Église évangélique protestante de Suisse EERS et l'Entraide protestante suisse (EPER)

Sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé durant l'année sous revue les demandes de soutien de projets adressées au Fonds en faveur des droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que des demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » a assuré le contact de l'EERS avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les services centraux de la chancellerie de l'EERS ont tenu la comptabilité.

Assistance et crédits à des particuliers

Durant l'année sous revue, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a traité 13 cas de particuliers.

Une assistance a été accordée dans les quatre cas suivants :

- La première demande concernait l'aide au retour d'une Turque obligée de quitter la Suisse après 20 ans en raison du non-renouvellement de son permis de séjour. Avec l'aide d'un avocat, la cliente a contesté la décision de non-renouvellement jusque devant le Tribunal administratif, mais sa demande a été rejetée au printemps 2021. Madame K. n'ayant pas droit à une aide au retour étatique, elle a reçu un soutien tiré du fonds afin de pouvoir reprendre pied.
- La deuxième demande portait sur une avance de frais pour l'obtention d'un visa humanitaire. Le Bureau de consultation juridique (BCJ) pour personnes requérantes d'asile de Suisse orientale de l'EPER a déposé une demande de visa humanitaire pour une famille afghane. Cette demande a été rejetée et le SEM a exigé une avance de frais pour le traitement du recours. Le BCJ était convaincu que le père de famille présentait un profil à risque particulier et qu'il fallait, si nécessaire, porter l'affaire jusque devant le Tribunal administratif fédéral. L'avance de frais versée au SEM a donc été prélevée sur le Fonds en faveur des droits humains de l'EERS.
- La troisième demande a été faite auprès du Centre Suisse pour la défense des droits des migrants (CSDM), une petite structure très professionnelle, à but non lucratif, sise à Genève. Le CSDM est

spécialisé dans les procédures juridiques devant les instances et les Cours internationales. L'affaire en question concernait une famille élargie afghane dont certains membres sont en passe d'être expulsés vers la Croatie sur la base du règlement Dublin. Le CSDM a introduit une requête auprès de deux comités de l'ONU : le Comité des droits de l'enfant (CRC) et le Comité contre la torture (CAT). Au-delà de la situation de cette famille, cette affaire pose des questions majeures sur l'admissibilité des renvois Dublin de personnes qui ont subi de graves traumatismes dus à la violence des pouvoirs publics dans un État Dublin. C'est la raison pour laquelle le CSDM a été subventionné par le fonds dans ce cas précis.

- La quatrième demande portait sur la prise en charge d'une avance de frais au Tribunal administratif fédéral (TAF). Le Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s de l'EPER à Lausanne (SAJE) a déposé un recours au TAF contre le rejet d'une demande d'asile. Estimant de prime abord que le recours était voué à l'échec, le TAF a exigé une avance de frais. La cliente représentée par le SAJE, absolument dépourvue de moyens, ne pouvait pas payer cette avance. Comme son cas peut avoir des répercussions sur toutes les victimes de la traite d'êtres humains, il était justifié que le Fonds en faveur des droits humains verse une contribution aux frais de procédure. Une partie de l'avance de frais exigée a été fournie par ce biais et le SAJE a versé le reste sur ses propres fonds.

Neuf demandes ne relevaient pas du domaine d'assistance couvert par le fonds. Il s'agissait pour la plupart de demandes de soutien financier pour frais de subsistance (5 demandes). Une demande concernant un projet de publication n'a pas pu être acceptée. Par ailleurs, il n'a pas été possible de fournir une assistance juridique à une personne requérante dont la famille se trouve en Grèce. La dernière demande portait sur une recherche de membres de la famille. Le Centre de contact pour les droits humains a dans ce cas fourni des pistes sur les démarches possibles.

Assistance et crédits en faveur d'organisations et de projets

En 2021, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné 16 demandes de soutien au travail de défense des droits humains mené sous forme de projets et d'un colloque. Un soutien financier a été accordé à cinq organisations :

- L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE-Suisse) a reçu une contribution pour son rapport intitulé « L'accès difficile au passeport suisse ». Ce rapport examine les pratiques en matière de naturalisation à la lumière de la nouvelle loi du 20 juin 2014 sur la nationalité suisse. Il souligne les inégalités procédurales entre les communes et les cantons et soulève la question du droit à la participation. Le rapport plaide pour une procédure équitable, mieux à même de garantir l'égalité des chances et exempte de discrimination.
- SOS MÉDITERRANÉE est une organisation à but non lucratif de sauvetage en mer qui opère depuis 2016 en Méditerranée centrale, où elle vient en aide aux personnes en détresse. Elle s'engage pour que les droits humains soient respectés jusqu'aux frontières de l'Europe. SOS MÉDITERRANÉE rend compte du destin des personnes rescapées et mène des campagnes d'information et de sensibilisation, notamment en Suisse, afin de signaler la crise humanitaire qui se joue en Méditerranée et la situation dramatique qui prévaut en Libye en matière de droits humains. Son travail a été soutenu par une contribution en raison de l'importance des enjeux.
- L'organisation non gouvernementale Les Brigades de paix internationales (PBI) a reçu une contribution pour son projet « PBI – Le Jeu ». PBI mène entre autres des ateliers dans les écoles afin d'éveiller les jeunes aux thématiques liées aux droits humains. Elle a développé ce jeu éducatif pour renforcer l'impact de ses ateliers scolaires en illustrant les différents aspects du travail de ses équipes sur le terrain. Le jeu a aussi été utilisé lors de divers événements organisés en Suisse et à l'étranger à l'occasion des 40 ans de l'organisation. Il est à même d'atteindre un large public et de sensibiliser durablement aux questions de défense des droits humains.
- La demande de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étranger*ères (ODAE romand) concernant son projet « Asile LGBTIQ+ : Une enquête sur la situation des personnes LGBTIQ+ dans le domaine de l'asile en Suisse romande » a été acceptée. L'ODAE romand est une organisation régionale d'utilité publique, spécialisée dans les analyses juridiques et les publications en faveur des droits des personnes

migrantes et des personnes requérantes d'asile. Son nouveau projet entend porter cette thématique dans toute la Suisse romande en sensibilisant tant la population que les milieux politiques aux problèmes spécifiques des personnes LGBTIQ+ requérantes d'asile et en préparant des informations de fond à l'usage des organisations qui apportent un soutien juridique aux personnes de ce groupe.

- L'ONG MENA Rights Group a reçu une contribution pour son projet « Ouverture d'une enquête internationale sur la pratique de la torture en Irak ». Celui-ci vise l'ouverture d'une enquête en Irak par le Comité onusien contre la torture (CAT). Le CAT a déjà procédé à une enquête similaire au Liban, laquelle a eu une grande influence dans la pratique. L'établissement d'un rapport détaillé, avec une documentation sur des cas de victimes de torture, devrait permettre d'exercer une pression et d'apporter une base suffisamment étayée pour que le CAT ait la possibilité d'ouvrir une enquête.

Huit demandes ne correspondaient pas au règlement du Fonds en faveur des droits humains. Un projet avait déjà obtenu un soutien auparavant. Les autres projets soumis ne servaient pas directement la protection des droits humains ou n'avaient pas de lien direct avec la Suisse.

Une organisation requérante n'a pas réagi aux demandes d'éclaircissement de la part du fonds. Pour des raisons financières, l'examen de deux projets a dû être reporté à l'année en cours.

Au total, le soutien accordé à des particuliers ou à des projets a atteint 24'773.- CHF.

Bilan 2021 du Fonds pour les droits humains en CHF

	2021	Dépenses	Recettes
Solde au 1.1.2021	61'083.50		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle (4 cas)		2'273.00	
Projets et actions (5 cas)		18'500.00	
Frais d'administration et de traitement des projets		1'245.15	
EPER (selon l'article 6 de l'Accord EERS/EPER)		4'000.00	
Collectes et dons			24'902.81
Total I		26'018.15	24'902.81
Apports du fonds			1'115.34
Total II		26'018.15	26'018.15
Solde au 31.12.2021	59'968.16		

Remerciements

L'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) adresse ses remerciements aux Églises membres ainsi qu'aux donatrices et donateurs individuels pour toutes leurs libéralités allant au Fonds en faveur des droits humains. Elle est également reconnaissante envers l'EPER et notamment envers Corina Castellini, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER, pour leur bonne collaboration. Il a ainsi été une nouvelle fois possible de contribuer concrètement à la réalisation du mandat de promotion des droits humains.

Berne, mars 2022

Hella Hoppe
 Directrice de la chancellerie
 Église évangélique réformée de Suisse EERS